

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 05 décembre 2023

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Pierre Edouard BODEREAU ;

Présent par procuration : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. SINDT Jean-Marc
M. RISCH Jérôme donne procuration à M. KOP Patrice

Absente excusée : Mme MARCK Christelle

5 – Décision modificative BP 2023 investissement : devis et facture réseaux fibre travaux enfouissement à Fréching

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que lors d'enfouissement des réseaux secs à Fréching, la partie passage de la fibre dans les réseaux ne faisait pas partie du marché qui avait été attribué à EQUANS (ex INEO). Les travaux de fibre ayant été effectués à la demande d'Orange qui a versé une subvention à la commune à cet effet, Monsieur le Maire présente le devis et la facture afférents à ces travaux de la société ENSIO EST 16 Rue des Charpentiers ZAC Sébastopol 57070 METZ :

Devis N° 657876 d'un montant de 14 175.80 € HT soit 17 010.96 € TTC

Facture N° 0281.2023.1940 d'un montant de 14 175.80 € HT soit 17 010.96 € TTC

Afin de régler cette facture en investissement, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante en section investissement :

Compte 2151 opération 732023 : - 16 550.00

Compte 231 opération 672021 : + 16 550.00

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider le devis N° 657876, d'accepter le règlement de la facture N° 0281.2023.1940 d'un montant de 14 175.80 € HT soit 17 010.96 € TTC et d'effectuer la décision modificative comme présentée. Il charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 05 décembre 2023

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20231205-0505122023-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023